VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-229
Circulation
Route de Châtillon

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU le code de la route
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, livre I, huitième partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de règlementer la circulation route de Châtillon en raison de travaux de rénovation de toiture,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois est autorisée à occuper le trottoir au droit du 46, route de Châtillon, pour effectuer des travaux de rénovation de toiture, du lundi 19 octobre au samedi 14 novembre 2026.

ARTICLE 2 : Durant cette période, la circulation s'effectuera en chaussée rétrécie au niveau du 46, route de Châtillon et la vitesse de circulation réduite à 30 km/h.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation seront fournis et mis en place par l'entreprise Les Charpentiers Montbardois qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 4 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au Conseil Départemental.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 26/10/2026
Qualité : Maire